



COMMEMORATION du 8 MAI

Pour les 70 ans de la Victoire du 8 mai 1945, le Maire et ses Conseillers Municipaux vous invitent à vous recueillir devant le Monument aux morts - place de l'Eglise - à 10h45.

Nous espérons votre présence ainsi que celle de vos enfants pour ce moment important de l'Histoire.

A SAVOIR :

∞ La Commission de Sécurité des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) est intervenue le 30 avril pour effectuer une visite de contrôle de la salle polyvalente de la Plage, et a émis un avis Très Défavorable. Les activités au sein de la salle sont annulées car elle n'est pas en conformité pour recevoir du public.

∞ La Rue de la Fourotelle n'est pas une voie d'accès à une décharge sauvage de déchets verts ! Apportez vos déchets dans les Syberts de Byans, St-Vit, etc....

∞ Le parking de l'immeuble « La Pierre Romaine », Grande Rue, est un parking PRIVATIF ; merci d'utiliser le parking de la place de l'Eglise, ou celui de l'ancienne ruine Henriot, face à la fontaine.

∞ La Plage est ouverte depuis le 1^{er} mai ; pensez à faire (ou refaire) vos cartes, en Mairie, pour y accéder gratuitement. Il suffit de vous munir d'une photo et d'un justificatif de domicile.

∞ **Inscriptions à la maternelle** : Les enfants nés en 2012, ou en âge d'être scolarisés, pourront être inscrits à l'école maternelle du R.P.I. des Trois Moulins auprès de Marie-Ange Gaihier, les **vendredis 15 mai et 22 mai 2015 de 15h45 à 19h à Routelle.**

Se munir : du livret de famille ; d'un certificat de domicile émanant du maire de votre commune ; d'un certificat médical attestant que les vaccins sont à jour et que l'enfant est apte à la vie en collectivité ; de 2 photos d'identité. Merci de se présenter avec son enfant.

Pensez à consulter Osselle.fr, le site est régulièrement mis à jour !

Dans un souci d'économie et de non-gaspillage du papier, merci de nous signaler par mail (mairie.osselle@orange.fr) si vous désirez ne plus recevoir la version papier des Nouvelles dans votre boîte aux lettres.



Le Club St Martin fête carnaval

Le dimanche 8 mars 2015, à la base de loisirs d'Osselle, les retraités du Club St Martin ont organisé leur repas dansant dit de Carnaval, animé par un accordéoniste chanteur.

Déguisés pour l'occasion, certains participants ont assuré l'animation de la manifestation et permis la prise photographique du groupe le plus représentatif ; ainsi, ils ont immortalisé le souvenir d'une journée inoubliable de réjouissances à renouveler.

Texte de A. Valfrey, Président du Club

Toutes nos excuses pour le retard dans la publication de cet article mais nous l'avons eu le jour de la distribution des Nouvelles d'Osselle n° 7

Chasse aux oeufs

Le vendredi 10 Avril, en fin d'après-midi, les enfants du RPI s'étaient donnés rendez-vous dans le champ communal d'Osselle pour une grande chasse aux œufs passionnante. Cette fois-ci, le beau temps s'était invité, ainsi que de nombreux parents venus accompagner et encourager.

A l'initiative de l'Association des Parents d' Elèves du RPI, cette concentration d'aventuriers de 3 à 10 ans en quête du plus bel œuf n'a pas été déçue : aucun enfant n'est rentré bredouille et chacun est reparti content de son butin de chocolats.



CONSEIL du 19 mars 2015 :

- La délibération concernant l'étalement de la taxe d'aménagement de M. Colle est annulée car elle est entachée d'illégalité. Les conditions d'étalement ou d'échelonnement du montant des taxes d'urbanisme relèvent de la compétence du comptable public chargé du recouvrement.
- Les comptes administratifs sont affichés en mairie ou sont consultables sur Osselle.fr rubrique *Informations Municipales*.
- Le vote des 3 taux est reporté au prochain conseil.
- Subventions pour les Associations :

ADAPEI	200	Entraide du Val St Vitois	550
ASBO	1 000	Fanfare la Fraternelle de Quingey	150
Club Saint Martin	450	Foyer Rural Auricella	450
Maison des Parents	400	TOTAL	3 200

Les comptes de l'année 2014 sont à demander à chaque Association

- Les frais occasionnés pour la création du site internet (1 980 €) sont amortis sur 1 an.
 - Création d'une commission de Délégation de Service Public comprenant le Maire et 3 membres titulaires : Rachid Khelifi, Anne Olszak et Sylvie Thivet.
 - Approbation du Budget du R.P.I.
 - Questions diverses : Demande de M. Cubeddu de louer un terrain communal vers le canal en réalisant son entretien.
- Un courrier a été envoyé au SDIS pour le passage d'une commission de sécurité à la salle polyvalente de la plage.

CONSEIL du 7 avril 2015 :

- Suite à l'élection des 3 membres titulaires pour la Commission de Délégation de Services Publics, 3 membres suppléants sont également désignés : Pascale Boillot, Christophe Bordy et Sandrine Grappey.
 - L'ensemble des membres du Conseil n'étant pas présent, l'approbation de la décision de la Préfecture concernant l'école est reportée au prochain conseil.
 - questions diverses : La proposition de l'entreprise Ecoffard de poser 3 spots pour illuminer le Monument aux morts est refusée. Une nouvelle offre avec 2 spots doit être proposée.
- Des panneaux d'affichage sur la protection et le respect de l'environnement sont prévus vers la Butte aux Hirondelles.

LA BUTTE AUX HIRONDELLES



La célèbre butte à guêpiers (et hirondelles) avait bien triste allure. La falaise de sable s'était effondrée pendant l'hiver et saules et ronces avaient envahi sa piste d'envol.

Mais les naturalistes du village fiers de leur ornithorichesse se sont mobilisés pour rendre le site attractif à nos petits oiseaux qui espérons-le, ne tarderont pas à y pointer le bout de leur bec.

L'accès au site a été à nouveau barré avec forces branches et ronces pour tenter de dissuader quads et motos (dites) vertes y faire des » vroum-vroum » destructeurs. Afin que nul ne l'ignore, une pancarte explicative provisoire sera posée.

M. ROMAND



Naissance de :

Rafaël REECHT le 4 avril

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

IMPOTS.GOUV.FR



CONSEIL du 10 avril 2015 :

- Les taux des 3 taxes augmentent d'environ 3%, soit :

TAXES	Taux 2015 (%)	Produit attendu
Taxe d'habitation	13,27	48 568
Taxe foncière (bâti)	15,39	33 412
Taxe foncière (non bâti)	20,93	3 119
TOTAL		85 099

- Une contribution communale en faveur des ménages défavorisés sera versée pour le FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés) pour un montant de 128,70 € (0,30 € par habitant) et également pour le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) pour un montant de 261,69 € (0,61 € par habitant), en se basant sur 429 habitants.

- BUDGETS PRIMITIFS 2015 :

BUDGET COMMUNAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	361 000	361 000
Investissement	145 544	145 544
TOTAL	506 544	506 544

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Exploitation	29 467	29 467
Investissement	66 127	66 127
TOTAL	95 594	95 594

EAU	Dépenses	Recettes
Exploitation	43 710	43 710
Investissement	56 374	56 374
TOTAL	100 084	100 084

LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	150.000	150.000
Investissement	29 834,78	29 834,78
TOTAL	179 837,78	179 834,78

C.C.A.S	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 327,50	3 327,50

- La Commission de Délégation de Services Publics émet un avis favorable concernant la validation de l'avenant de Gaz & Eaux avec la prolongation du contrat initial jusqu'au 31/12/2027.
- Concernant la fusion interscolaire entre Routelle et Osselle, la décision est reportée après la Réunion Publique du 21 avril 2015.
- Questions diverses : une lettre d'informations concernant les surpresseurs individuels sera envoyée aux résidents du Lotissement de la Pérouse (avec une réunion prévue en mai).

CONSEIL du 24 avril 2015 :

- Création d'une Commission sur l'Accessibilité, avec 3 membres : Pascale Boillot, Anne Olszak et Sylvie Thivet.
- Un emploi saisonnier est renouvelé pour l'entretien des sanitaires de la Plage à Mme Annie Facchin du 27 avril au 31 août 2015, avec 2 heures par jour, 7 jours/7.
- Suite à l'arrêt de M. Mirablon, un devis de l'auto-entrepreneur ARS est attendu concernant l'entretien de la tonte de la pelouse à la Base de Loisirs.

- Intervention de M. Damien Bouveret, 2^{ème} Adjoint résumant la situation :

Faisant rapport au projet de fusion scolaire avec Routelle, la population d'Osselle aurait souhaité garder son école comme elle l'a exprimé lors de la Réunion Publique du 21 avril.

Après une exposition des propositions de la Préfecture lors de cette réunion, il en ressort que :

- le regroupement vers Routelle est apparu comme un compromis acceptable pour certains à condition qu'Osselle puisse bénéficier de structures consacrées à la petite enfance ou à la formation aux nouvelles technologies.

- l'unanimité s'est faite autour de l'incompréhension des directives contradictoires de l'Académie donnant un accord très favorable à la construction d'une école à 3 classes dans un village et refusant, le lendemain, le même projet dans l'autre village, en prônant le regroupement sur un site excentré dont l'accès reste à améliorer.

- l'intérêt des enfants à disposer d'un enseignement toujours de meilleur qualité, dans des conditions matérielles optimales est primordial.

- l'équipe enseignante n'ait à subir aucun désagrément en rapport avec l'évolution du R.P.I.

- Le projet de fusion interscolaire entre Routelle et Osselle est approuvé, en mettant en avant la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Routelle, en demandant le maintien du transport méridien et une compensation sur Osselle d'une structure petite enfance.

- La voie d'accès jouxtant la parcelle D185 passe en chemin piétonnier sur une longueur de 16m, sous la dénomination « Chemin des Pies Gris ».

- Questions diverses : Un caniveau sera mis en place rue du Château Grillot pour éviter l'écoulement d'eau sur le terrain de M. Bonnet



Les tondeuses, débroussailleuses et autres appareils de jardinage à moteur ont repris du service.

Merci de respecter les horaires pour leur utilisation :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h



DATES à NOTER :

+ d'info sur Osselle.fr / Calendrier

- Balade Nature organisée par Auricella le **Samedi 16 mai 2015** à l'Espace Naturel Sensible – Côte de Moini – Quingey. Le rendez-vous est fixé à 14h sur le parking du site (D13). Pensez au co-voiturage !

- **Vide-grenier** organisé par l'Association des Parents d'élèves du R.P.I. des 3 Moulins le **Dimanche 7 juin 2015** à partir de 7h. Réservation jusqu'au 10 mai (après 18h : 09.51.16.11.14). 3€ le mètre. **Fiche d'inscription sur Osselle.fr**

FETE DES VOISINS le Vendredi 29 mai 2015.

N'hésitez pas à faire de cette fête un moment convivial autour de vos voisins, qu'ils soient anciens ou nouveaux !

Directeur de la publication : le Maire, Michel Lartot
Rédaction, mise en page : les membres du Conseil Municipal
Remerciements à M. Romand
Impression : Mairie d'Osselle